

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 avril 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.**

**Le Comité Syndical ainsi réuni le 15 avril 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 14 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	11/04/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	2

**Président de la séance :** Karine CLEMENT

**Présents (2) :**

CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain

**Excusés ou absents (41) :**

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSEDRE Christian, WENZEK Laurence.

**Délégués absents ayant donné procuration (1) :**

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à Mme CLEMENT Karine

**Secrétaire de séance :** Karine CLEMENT

Considérant que conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Considérant que le Président doit quitter la séance et être remplacé par le Président de séance élu précédemment,

Le compte administratif et la note de présentation annexés. Ils sont consultables au siège du PETR centre Ouest Aveyron.

Le compte administratif 2024 présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2024	598 446.95 €	Dépenses d'investissement 2024	10 920.00 €
Recettes de fonctionnement 2024	623 712.98 €	Recettes d'investissement 2024	46 214.07 €
Résultat de fonctionnement 2024	25 266.03 €	Résultat d'investissement 2024	35 294.07 €
<b>Résultat 2024</b>		<b>60 560.10 €</b>	
Résultat de fonctionnement cumulé	429 280.02 €	Résultat d'investissement cumulé	106 454.41 €
<b>Résultat global de clôture 2024</b>		<b>535 734.43 €</b>	

**Le compte administratif fait apparaître un résultat pour l'année 2024 de 60 560.10 €.**

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN quitte la salle après présentation du compte administratif.

Madame Karine CLEMENT, Présidente de séance, met au vote le compte administratif.

**⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2024.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le...**17 AVR. 2025**

Publié ou notifié le : ...**17 AVR. 2025**...

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Karine CLEMENT



Le secrétaire de séance,  
**Karine CLEMENT**



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

## SOMMAIRE

I- VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 .....	2
II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 .....	3
II.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	3
II.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	3
III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	4
III.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	4
IV- EVOLUTION BUDGETAIRE .....	4

### Rappel réglementaire

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le PETR entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

## I- VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2024	598 446.95 €	Dépenses d'investissement 2024	10 920.00 €
Recettes de fonctionnement 2024	623 712.98 €	Recettes d'investissement 2024	46 214.07 €
Résultat de fonctionnement 2024	25 266.03 €	Résultat d'investissement 2024	35 294.07 €
<b>Résultat 2024</b>		<b>60 560.10 €</b>	
Résultat de fonctionnement cumulé	429 280.02 €	Résultat d'investissement cumulé	106 454.41 €
<b>Résultat global de clôture 2024</b>		<b>535 734.43 €</b>	

Le bilan prévisionnel fait apparaître un résultat pour l'exercice 2024 de 60 560.10 €.

Ce résultat positif fait suite à 2 années consécutives de résultat négatif :

- Moins 84 100€ en 2023
- Moins 73 100 € en 2022

Ce résultat positif est dû à :

- au versement des subventions relevant d'exercices précédents, le retard de versement pouvant aller jusqu'à 6 ans concernant le LEADER. En 2024 ont été touchés 121 202 € de LEADER concernant les années 2018 à 2020
- Le non engagement de certaines opérations comme par exemple la révision du SCoT

Le résultat cumulé est passé de 632 383 € en 2021 à 535 734 € en 2024 soit une baisse significative de 96 649 €.

Le PETR Centre Ouest Aveyron n'a pas contracté de dette.

Les prévisions budgétaires à venir (baisse des aides de la région, retard des versements pour le Leader) confirment l'importance de maintenir le résultat cumulé qui nous permet d'anticiper les besoins futurs à l'horizon 2027 à savoir :

- Au regard du **décalage du versement des subventions**, la nécessité de conserver à minima **400 000 € de fonds de roulement** afin de couvrir les charges salariales sans recourir à une ligne de trésorerie.
- **Un plan pluriannuel d'actions** (CF ci-après le détail) avec environ 714 000 € de dépenses à anticiper à l'horizon 2027 pour un autofinancement d'environ 500 000 €.

Ces dépenses concernent notamment :

- **la mise en œuvre du programme d'actions** au travers de prestations externes (énergie, paysage...).
- **l'évaluation, la révision du SCoT**, notamment au regard de la loi climat et résilience, pour environ 380 000 €\* et un reste à charge de 304 000 € (subventions éventuelles déduites DGD et agence de l'eau)

## II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	CA 2024	Libellé	CA 2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL	129 431.57	ATTENUATION DE CHARGES	6 870.40
CHARGES DE PERSONNEL	429 143.38	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	605 920.21
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.24	PRODUITS EXEPTIONNELS	10 920.00
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	39 871.76	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	2.37
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>598 446.95</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>623 712.98</b>
		<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>25 266.03</b>

### II.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### ➤ LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

- Fonctionnement courant de la structure : 129 431.57 €

Correspondant aux achats (petits équipements, fournitures...) et aux services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation...)

#### ➤ LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent pour 2024 à 429 143.38 €, correspondants à 7.6 etp

### II.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### ➤ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- Cotisations des communautés de communes et d'agglomération : **420 315.50 €**
- Subventions des partenaires financiers : **185 604.71 €**
  - Région : 51 397.50 €
  - Etat : 13 005 €
  - Leader : 121 202.21 €

### III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	CA 2024	Libellé	CA 2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	FCTVA	6 342.31
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	EXCEDENT FCT capitalisé	0
SUBVENTION EQUIPEMENT	10 920.00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	39 871.76
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 920.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>46 214.07</b>
		<b>Résultat d'investissement</b>	<b>35 294.07</b>

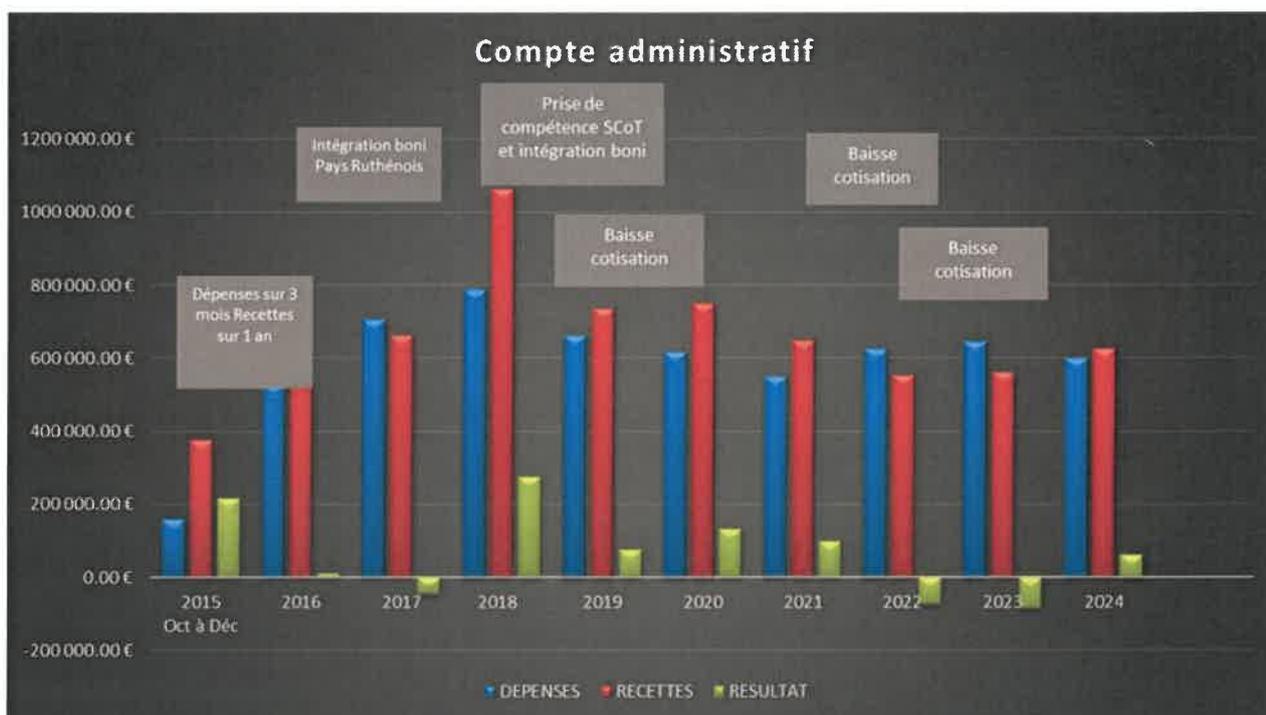
#### III.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement ne concernent que des opérations d'ordre.

#### III.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ne concernent que des opérations d'ordre et le FCTVA.

### IV- EVOLUTION BUDGETAIRE



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation CA 2024**

Date de décision: **15/04/2025**

Date de réception de l'accusé **18/04/2025**

de réception :

Numéro de l'acte : **250415\_09DL**

Identifiant unique de l'acte : **012-200050565-20250415-250415\_09DL-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .3**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**document budgétaire**

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **DOCBUDG-20005056500023-012017-CA-2024-17042025.xml ( 99\_BU-012-200050565-20250415-250415\_09DL-BF-1-1\_1.xml )**

Annexe : **250415-09 DL PJ 2\_ Note Présentation CA 2024.pdf ( 71\_AN-012-200050565-20250415-250415\_09DL-BF-1-1\_2.pdf )**  
**250415\_09DL PJ1 note de présentation CA**

Annexe : **250415-09 DL PJ 1 Approbation Compte Administratif 2024.pdf ( 71\_AN-012-200050565-20250415-250415\_09DL-BF-1-1\_3.pdf )**  
**250415\_09DL PJ2 délibération**